



DECISION ADMINISTRATIVE

N°141/2022/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat avec la Compagnie Germe de Mil - Association Vif Familles Rurales

Considérant l'organisation du festival théâtre « tu peux l'ouvrir » du mercredi 12 au samedi 15 octobre 2022 sur la commune de Vif ;

Considérant la volonté de la commune de proposer des spectacles tout public, lors de l'événement ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat avec la Compagnie Germe de Mil - Association Vif Familles Rurales, Centre Social Olympe de Gouges, 38450 – Vif, représentée par Mme Claire Domeland en sa qualité de Présidente, pour le spectacle suivant : «**Carré Sud-Ouest**», pour un montant total TTC de 200 € (deux cents euros).

La représentation se déroulera le vendredi 14 octobre 2022 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Vif dans le cadre du Festival « Tu peux l'Ouvrir ».

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 19 septembre 2022

Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire

